Québec

Gouvernement du Québec
Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 24 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 avril dernier, le député de Borduas déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec d'établir des critères permettant l'accessibilité à un médecin dans la Vallée-du-Richelieu dans un délai jugé raisonnable, d'encourager les médecins à respecter l'ordre établi sur la liste des patients orphelins et de favoriser l'accès gratuitement et rapidement à un médecin dans une clinique sans rendez-vous, pour les patients orphelins.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a développé depuis plusieurs années des mesures visant à améliorer l'inscription à un médecin de famille. Le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) en est un exemple. Il a pour principal objectif de faciliter l'accès à un médecin de famille selon une priorisation clinique et selon la disponibilité des effectifs médicaux. Entre avril 2014 et mars 2018, plus de 1,1 millions de québécois ont été inscrits à un médecin de famille. En ce qui concerne les citoyens de la Vallée-du-Richelieu, résidant majoritairement au Réseau local de services (RLS) de Richelieu-Yamaska, le taux d'inscription à un médecin de famille y est de 81,07 % au 31 mars dernier et le total pour la Montérégie se situe à 75,91 %.

De plus, le MSSS a mis en place, à l'automne 2017, la Grande Inscription pour faciliter l'accès de la population aux médecins de famille. Cette mesure découle d'une entente entre le MSSS et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Elle permet aux médecins de famille qui débutent leur pratique de se voir attribuer, au 1er septembre de chaque année, des blocs de patients qui se trouvent dans le GAMF. Ceux-ci pourront avoir accès plus rapidement à un médecin de famille.

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Par ailleurs, dans l'optique d'évaluer le niveau d'accessibilité offert par les médecins de famille à l'égard des patients inscrits à leur nom, le MSSS a intégré la mesure du taux d'assiduité dans son Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine de famille (Programme GMF). Le taux d'assiduité est défini comme étant le rapport des visites de la clientèle inscrite au GMF effectuées dans les sites de ce GMF sur le nombre total de visites de cette même clientèle dans l'ensemble des sites de prestation de services de première ligne (cabinet privé, centre local de services communautaires, GMF, groupe de médecine de famille-réseau (GMF-R), groupe de médecine de famille universitaire, urgence). Selon le Programme GMF, tout GMF doit maintenir un taux d'assiduité minimal de 80 %. Pour le RLS de Richelieu-Yamaska, ce taux est de 89,8 % au 31 mars dernier.

Enfin, pour ce qui est de l'accès à un médecin dans une clinique sans rendez-vous, je rappelle que le modèle des super-cliniques a été élaboré afin de répondre aux besoins de la population québécoise, particulièrement la population non-inscrite. Pour maintenir la désignation réseau, un GMF se doit de remplir certains critères, notamment un nombre minimal de 20 000 consultations annuelles effectuées par des patients qui ne sont pas inscrits à un médecin de famille. L'évaluation de ce nombre de consultations annuelles permet de déterminer le niveau de la désignation réseau de ce GMF, et par le fait même, le financement et le soutien professionnel dont il peut se prévaloir. Les super-cliniques Pierre-Boucher et Azur répondent à ces critères et proposent gratuitement aux citoyens de la Vallée-du-Richelieu des prises de rendez-vous avec le système électronique Rendez-vous santé Québec, par téléphone ou en personne, comme précisé dans le Programme de désignation réseau des GMF.

Je comprends la préoccupation de la population de la Vallée-du-Haut-Richelieu et je réitère l'importance primordiale que le MSSS accorde à l'amélioration de l'accès aux services de proximité et à leur adaptation aux besoins de chacun.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 18-MS-03088